

## **Règlement du Jeu : Travel NoteBook Quo Vadis du 07/07/21 au 14/07/21**

### Article 1 : Société Organisatrice

EDITIONS QUO VADIS, Société par Actions Simplifiée au capital de 4 671 000 €, dont le siège social est situé au 14 Rue du Nouveau Bêle 44470 CARQUEFOU, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Nantes sous le numéro 054 807 748 (ci-après « Quo Vadis ») organise du 07/07/21 au 14/07/2021, un jeu gratuit et sans obligation d'achat intitulé « Travel NoteBook » (le « Jeu ») sur le compte Facebook de Quo Vadis. Cette opération n'est ni organisée, ni parrainée par Facebook, relais de l'opération.

### Article 2 : Participants et participation

Le Jeu est ouvert du 07/07/2021 au 14/07/2021 à toute personne physique de plus de 13 ans inscrite sur Facebook, résidant en France Métropolitaine, en Corse et DROM COM, à l'exception du personnel de la Société Organisatrice et des membres de sa famille en ligne directe.

Pour participer, les mineurs ou majeurs protégés devront être munis d'une autorisation écrite de leur parent, curateur ou tuteur légal. Cette autorisation sera communiquée par le participant à première demande de Quo Vadis.

La participation s'effectue sur Facebook. Les participants doivent respecter le présent règlement ainsi que les conditions générales d'utilisation de Facebook.

Pour jouer, il suffit de suivre les instructions décrites dans l'article 3 du présent règlement.

Le gain attribué est décrit à l'article 4 du présent règlement.

### Article 3 : Modalités du Jeu

Pour jouer, vous devez, entre le 07 et le 14 Juillet 2021 minuit inclus :

1. Vous connecter sur Facebook via votre compte personnel.
2. Suivre la page Facebook quovadisfrance
3. Répondre à la question suivante : Quelle est votre destination de rêve ?
4. Inviter 2 ami(e)s (avec qui vous rêvez de voyager) à participer en commentaire

Une seule participation par personne est autorisée.

La responsabilité de la Société Organisatrice ne pourra en aucun cas être engagée en cas d'éventuel dysfonctionnement du mode de participation au présent Jeu, notamment ceux liés aux caractéristiques même de l'Internet ; dans ces cas, les participants ne pourront prétendre à aucune contrepartie de quelque nature que ce soit.

#### Article 4 : Désignation des gagnants

1 gagnant sera tiré au sort par la société organisatrice parmi les participations éligibles dans les jours suivant la fin du Jeu.

#### Article 5 : Dotation du Jeu

La dotation du gagnant sera 1 Carnet Perpétuel Travel NoteBook de la collection Docteur Paper d'une valeur de 17.95€.

La dotation est incessible et ne pourra être échangée sous forme de contrepartie en numéraire.

Le gagnant sera contacté par Quo Vadis par message privé via Facebook dans les 30 jours de la fin du Jeu et sera invité, dans un délai d'un mois, à communiquer ses coordonnées à savoir ses nom, prénom, adresse postale, adresse e-mail et numéro de téléphone pour l'envoi du lot. Quo Vadis ne saurait être tenue pour responsable dans le cas où le gagnant ne pourrait être joint pour une raison indépendante de sa volonté. Le gagnant est responsable de l'exactitude des informations qu'il a données à Quo Vadis. Il demeure donc responsable de la modification de ses coordonnées et doit en informer Quo Vadis, notamment en cas de déménagement. Tout gagnant ne s'étant pas manifesté dans les 30 jours suivant la date à laquelle il aura été contacté ne sera plus autorisé à réclamer la dotation. Dans ce cas le lot ne sera pas attribué. De même si le gagnant indique des coordonnées fausses ou insuffisantes pour le bénéfice de la dotation, il ne pourra plus prétendre à sa dotation.

Le gagnant recevra sa dotation par courrier, dans un délai de 6 à 8 semaines suivant la date du tirage au sort.

Le lot sera envoyé gratuitement par Quo Vadis.

#### Article 6 : Responsabilités

Quo Vadis ne saurait encourir une quelconque responsabilité si, en cas d'événements indépendants de sa volonté, elle était amenée à écourter, prolonger, reporter, modifier ou annuler le Jeu à tout moment si les circonstances l'exigent.

Quo Vadis ne saurait être tenue pour responsable de tout fait qui ne lui serait pas imputable, notamment en cas d'indisponibilité du site Internet, de défaillance technique rendant impossible la poursuite du Jeu, des dysfonctionnements du réseau Internet empêchant le bon déroulement du Jeu, de toutes défaillances techniques, matérielles ou logicielles, de quelque nature que ce soit ayant empêché ou limité la possibilité de participer au Jeu, en cas d'erreur d'acheminement de la dotation, de la perte de celle-ci lors de son expédition, de sa non réception ou de sa détérioration, de sa livraison avec retard.

Il appartient à chaque participant de prendre toutes les mesures appropriées de façon à protéger ses propres données et/ou logiciels stockés sur son équipement informatique contre toute atteinte. La connexion de toute personne à Internet et la participation au Jeu se fait sous l'entière responsabilité des participants.

Il est rigoureusement interdit, par quelque procédé que ce soit de modifier ou de tenter de modifier les dispositifs du Jeu, notamment afin d'en modifier les résultats ou tout élément déterminant l'issue du Jeu et se gagnants. Quo Vadis se réserve le droit de faire respecter l'égalité des chances entre tous les participants, notamment par voie de justice ou tout autre moyen à sa convenance.

Quo Vadis se réserve le droit d'exclure du Jeu et de poursuivre en justice toute personne qui aurait triché ou troublé le bon déroulement du Jeu. Un gagnant qui aurait triché sera de plein droit déchu de tout lot.

#### Article 7 : Données personnelles

Les informations recueillies par Quo Vadis (nom, prénom, adresse postale, adresse e-mail et numéro de téléphone du gagnant) sont collectées, avec le consentement du gagnant, dans le but de lui envoyer son lot. Ces données personnelles collectées sont destinées à la Société Organisatrice et non à Facebook. Ces informations sont conservées pendant la durée du Jeu et de l'envoi du lot au gagnant et sont destinées au Service Marketing de Quo Vadis ainsi qu'au prestataire de transport qui organise l'acheminement du lot ; elles seront supprimées à l'issue du Jeu.

Le gagnant dispose d'un droit d'accès, de rectification, de suppression et d'opposition au traitement des données ainsi que d'un droit à la portabilité et un droit au retrait du consentement pour les données nominatives le concernant en contactant : [communication@quovadis.eu](mailto:communication@quovadis.eu).

Les données qui doivent être obligatoirement communiquées pour recevoir le gain sont clairement identifiées. Par conséquent, le gagnant qui exercera le droit de suppression, opposition ou retrait du consentement au regard de ces données est réputé renoncer à sa participation à compter de la date de la demande, et ne pourra recevoir son gain.

En cas de difficultés en lien avec la gestion de ses données personnelles dans le cadre du Jeu, le gagnant peut adresser une réclamation auprès de la CNIL – 3, place de Fontenoy – TSA 80715 – 75334 PARIS CEDEX 07.

La participation à ce Jeu implique l'acceptation entière et sans réserve du présent règlement complet.

#### Article 8 : Loi applicable et consultation du règlement

Le présent Jeu est exclusivement soumis à la loi française.

Toute contestation relative au Jeu devra être effectuée par courrier recommandé avec avis de réception à Quo Vadis à l'adresse suivante :

Editions Quo Vadis - Service communication  
14 rue du Nouveau Bêle  
44470 Carquefou

dans un délai d'un mois à compter de la date de fin du Jeu, le cachet de la Poste faisant foi. Passé ce délai d'un mois, toute contestation sera nulle et non avenue.

La participation à ce Jeu implique l'acceptation entière et sans réserve du présent règlement complet. Le règlement complet est consultable en cliquant sur le lien prévu à cet effet sur le compte Facebook de Quo Vadis. Il ne sera répondu à aucune demande concernant l'interprétation ou l'application du présent règlement, les mécanismes ou modalités du Jeu ou sur la liste des gagnants.